

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2026

APPORTER UNE RÉPONSE INTÉGRALE AU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES SEXUELLES
ET SEXISTES CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS - (N° 3106)

N° CS792

AMENDEMENT

présenté par
Mme Melchior, Mme Liso, Mme Spillebout, Mme Delpech, Mme Josso, M. Sorre,
Mme Cestrières, M. Bouyx, Mme Violland et M. Brosse

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 30, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--